

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/06/2021

Dossier complet le :

04/06/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0178

### 1. Intitulé du projet

Site Saint Donat : opération de construction de 349 logements, commerces et parkings

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS EDMP-PACA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Michel SIBIO, directeur des programmes

RCS / SIRET

8 7 9 7 2 6 9 3 3 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société par action simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39)a Travaux et constructions 39)b Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opération d'aménagement de 349 logements (en accession libre, logements sociaux, résidence seniors, hébergement pour académie de golf) et de commerces de proximité. Surface de plancher : 20 200 m <sup>2</sup> Surface du terrain d'assiette : 28 132 m <sup>2</sup> , soit 2,8 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet implique la démolition d'une dizaine de logements individuels et de surfaces commerciales.

Le projet d'aménagement du site Saint Donat prévoit la construction de :

- 349 logements du T1 au T4, en R+1 à R+3, répartis en 14 bâtiments : 158 logements en accession libre, 105 logements en locatif social intergénérationnel, 70 logements en résidence service seniors, 16 hébergements destinés à l'académie de golf,
- une crèche de 200 m<sup>2</sup>,
- 900 m<sup>2</sup> de surface commerciale de proximité,
- des parkings, pour un total de 555 places : dont un parking souterrain d'un niveau de 537 places,
- des espaces piétons (place minérale, mail central),
- d'espaces extérieurs libres occupés notamment par des espaces verts : ceinture verte, square végétalisé central, coeur d'îlots, promenade au bord de l'eau (plus de 25% de la surface du terrain d'assiette sont des espaces verts perméables maintenus en pleine terre).

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet vise à construire un nombre important de logements par rapport à la situation actuelle (environ 10 logements actuellement contre 349 après aménagement). Ainsi le projet répond aux objectifs du Programme Local de l'Habitat. Il prévoit la production de 30 % de logements sociaux et des logements en accession. La mixité sociale y sera donc assurée. Des commerces et activités de proximité seront mis en place dans le programme immobilier afin de répondre aux besoins des populations du quartier.

L'aménagement comprend également des espaces libres et plus de 25% d'espaces verts de pleine terre, permettant une meilleure intégration paysagère de l'aménagement, la restitution de zones favorables à la biodiversité et la limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Le projet bénéficie d'une bonne desserte routière et bénéficie d'une desserte en transports en commun.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le chantier comprend tous les travaux, des travaux préparatoires jusqu'à l'aménagement des espaces verts :

- démolitions des constructions existantes (logements individuels et activités commerciales),
- réalisation des opérations de terrassement,
- dévoiement et création des réseaux,
- construction des bâtiments et du parking souterrain,
- aménagement des espaces libres,
- aménagement des parkings de surface,
- mise en place des équipements,
- aménagements des espaces verts.

A ce stade du projet, la durée du chantier et la période de réalisation sont inconnues.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le quartier Saint Donat accueillera donc 349 logements dont environ 30 % de logement sociaux. Des parkings (souterrains et de surface) et des espaces libres seront également aménagés, ainsi que des surfaces commerciales.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir

Permis de construire déposé le 31/03/2021

Avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'implantation du projet dans le périmètre de protection du Monument Historique du Domaine de Saint Donat

En cas de création de clôtures, déclaration préalable au titre de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain d'assiette	28 132 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	20 200 m <sup>2</sup>
Dont surface de plancher commerces	900 m <sup>2</sup>
Nombres de places de parking	555 places
Dont parking souterrain	537 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

A l'intersection entre la route de Cannes et la route de la Paoute  
06130 Grasse

Section cadastrale : DW  
parcelles :

DW83, DW70, DW81, DW160, DW68,  
DW269, DW71, DW72, DW76, DW86,  
DW55, DW270, DW82, DW297, DW60  
, DW80, DW58, DW57, DW59, DW84,  
DW61, DW73, DW56, DW159, DW74,  
DW87, DW77, DW85

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 57' 22 " 636 Lat. 43° 37' 58 " 957

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Le projet est aménagé sur la commune de Grasse, au sein du quartier Saint Donat.

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF des Forêts de Peygros et de Pégomas - n° 06105100 (type 2) à environ 460 m à l'Ouest. D'autres ZNIEFF sont à environ 5 km du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté préfectoral de Biotope la plus proche est située environ 7,8 km au Sud (Vallon et Rocher de Roquebillière).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est le parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur à environ 4 km au Nord de la zone du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Alpes Maritimes (arrêtés préfectoraux d'approbation en 2018). La RD304 longeant l'Est du site est identifiée comme source de bruit routier (cf. annexe 7). Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (approuvé en 2012)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans le périmètre de protection de Monument Historique inscrit du Domaine de Saint Donat (cf. annexe 7).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone humide. Cependant, l'inventaire des zones humides recense une zone humide à environ 240 m à l'Ouest du site du projet. Il s'agit du cours d'eau de la Mourachonne et de ses abords.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux PPR inondation ont été prescrit sur la commune de Grasse et sont encore non approuvés (le 13/08/2003 et le 11/05/2018). Le porter à connaissance (PAC) du Grand Vallon et du vallon de Ribes a été approuvé le 06/11/2018. Un PPR mouvements de terrain a été approuvé le 01/06/2004. Le site du projet n'est pas situé en zone réglementée. Un PPR incendie de forêt a été approuvé le 13/07/2009. Le site du projet n'est pas situé en zone réglementée.  Aucun PPRT ne concerne la commune de Grasse.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui de la bande côtière de Nice à Théoule à environ 2,6 km à l'Est du site du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui des Gorges de la Siagne (ZSC) à environ 4,7 km au Sud-Ouest du site du projet. Les ZPS et ZSC des Préalpes de Grasse sont à environ 7,5 km au Nord du site du projet. (voir annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui des Plateaux de Calern et Caussols et de leurs contreforts à environ 4,4 km au Nord-Ouest du site du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux et la phase exploitation ne sont pas de nature à engendrer des prélèvements en eau directement dans le milieu aquatique superficiel ni dans les eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un parking souterrain d'un seul niveau sera aménagé (-2 m par rapport au sol). Un point BSS Eau implanté environ 70 m au Sud-Ouest du site du projet a relevé un niveau d'eau à -15 m par rapport au sol (2007). Cette mesure laisse à penser que la piézométrie est assez basse et que les ouvrages souterrains créés dans le cadre du projet n'intercepteront pas les eaux souterraines. Les études géotechniques réalisées dans le cadre du projet viendront préciser le niveau d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des démolitions seront nécessaires à la réalisation du projet. Les matériaux seront évacués vers des filières de valorisation ou d'élimination. Le projet prévoit la création d'un sous-sol commun de parking. Les matériaux excavés seront triés et en premier lieu réutilisés selon leur qualité sur site si besoin ou évacués vers des filières de valorisation ou d'élimination.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des différents bâtiments nécessitera l'apport de matériaux de construction.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est occupé par des maisons pavillonnaires où les jardins et constructions peuvent être propices à la biodiversité. Même s'il s'agit de milieux anthropisés, ces zones peuvent accueillir une faune d'intérêt écologique et les haies peuvent constituer des corridors écologiques. Le projet entraînant la destruction des jardins et constructions du site peut donc potentiellement impacter sa biodiversité. Le projet est susceptible de générer un dérangement (nuisances sonores, circulation routière) pour la biodiversité des jardins environnants. Le projet prévoit la réalisation de plantations et d'espaces verts, pouvant recréer des espaces favorables à la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 4,7 km du site Natura 2000 "Gorges de la Siagne". Compte tenu de la distance de ce site et du caractère urbanisé du secteur étudié, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces d'intérêt ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique. L'architecte des bâtiments de France devra donc formuler un avis conforme dans le cadre des permis d'urbanisme.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est actuellement occupé par des logements individuels et des activités commerciales. Le projet est donc localisé en zone urbanisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis à un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles et un risque sismique modéré (niveau 3). Les études géotechniques prévues dans le cadre du projet viendront caractériser les sols et prescrire des mesures constructives adaptées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner une augmentation du nombre d'habitants dans le périmètre, qui va potentiellement induire une hausse du trafic routier et risque d'avoir une influence sur les nuisances sonores et la qualité de l'air. Ces deux facteurs peuvent induire indirectement des risques sanitaires. Le projet est situé à proximité de la RD304 identifiée dans le PPBE comme route à fort trafic (> 8200 véhicules par jour) et générant des nuisances sonores. Le projet prendra en compte ces nuisances et respectera les niveaux sonores réglementaires dans les bâtiments.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet entraînera des circulations de véhicules notamment de poids lourds (évacuation des résidus de démolition, des déblais..., acheminement des matériaux de construction et du personnel). En phase exploitation, la création de 349 logements impliquera de nouveaux déplacements. A l'intérieur du site, les déplacements véhicules seront limités (accès aux parkings). Les voies impactées sont la route de Cannes et la route de la Paoute (RD304).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux entraînera des nuisances temporaires dues aux engins de chantier et aux phases de démolitions et de construction. En phase exploitation, le projet ne sera pas une source significative de bruit. Cependant, il entraînera des déplacements routiers qui pourraient influencer les trafics sur les voies le desservant. Le projet prendra en compte les nuisances sonores induites par la RD304 et respectera les niveaux sonores réglementaires dans les bâtiments.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, en phase travaux ou en phase d'exploitation, n'est pas de nature à induire de nuisances olfactives significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Certaines opérations de chantier pourront générer ponctuellement des vibrations (démolitions, construction). Cet impact sera temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Actuellement, l'éclairage public est assuré (lampadaires) le long des voiries (route de Cannes et route de la Paoute). Un éclairage des cheminements internes au site et de l'intérieur des bâtiments sera mis en place.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase travaux et en phase d'exploitation va entraîner de nouveaux trafics routiers générateurs d'émissions atmosphériques. La phase chantier pourra également être à l'origine d'émissions de poussières. Des mesures seront mises en place pour limiter ces nuisances (arrosage des pistes de chantier, limitation des interventions les jours de vents). En phase d'exploitation, le report modal favorisé par la proximité du réseau de transport en commun (bus) et la création de places de vélos pourront limiter les émissions atmosphériques liées aux déplacements routiers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer des rejets d'eau pluviale. Ces rejets seront orientés vers le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux usées. Ces rejets seront orientés vers le réseau public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux vont engendrer une production de déchets (résidus de démolition, déblais, déchets des opérations de construction). Ces déchets pourront être non dangereux, inertes ou dangereux dans une moindre mesure. Il sera recherché la meilleure filière de valorisation ou la filière adéquate d'élimination de ces déchets. Les matériaux inertes pourraient ainsi être valorisés, selon leur nature, dans les projets d'aménagement à proximité afin de limiter leur envoi en Installations de Stockage des Déchets. En phase exploitation, le projet produira des déchets de type ordures ménagères.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant inclus dans le périmètre de protection du monument Historique du Domaine de Saint Donat, fera l'objet d'une attention particulière vis à vis de son insertion paysagère (mise en place d'espaces verts écrans) et architecturale. Un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire. Le projet se situe en zone de présomption de prescription archéologique. Un diagnostic archéologique préalable aux travaux sera réalisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site conservera sa vocation d'habitats et d'activités économiques. Cependant, la forme d'habitat pavillonnaire évoluera vers de l'habitat collectif plus dense.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est inclus dans l'OAP n°5 "Saint Donat et l'Ecoparc de Saint-Marc" du PLU de Grasse. Cette OAP prévoit la création du secteur de projet ECO PARC Saint Marc, à destination d'activités économiques.

Le projet de ZAC Quartier Martelly à Grasse se situe à 4 km au Nord-Ouest du projet du quartier Saint Donat. Ce projet prévoit 42 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (surfaces marchandes et espaces culturels, équipement hôtelier, office de tourisme, 80 logements, stationnements) et 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics et de jardins.

Ces deux projets permettent de répondre à la demande de logements de la ville de Grasse. L'accueil de ces nouveaux habitants augmentera le trafic.

Aucun autre projet connu au titre de l'article R.122-5 du code de l'environnement susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet du quartier Saint Donat n'est identifié.

Un futur réseau de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) avec une voie en site propre est projeté sur la route de la Paoute et est anticipé dans le projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir annexe 8

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir Annexe 9

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7: Illustration des zones à sensibilité particulières énumérées à la partie 5 du formulaire  
Annexe 8: Mesures mises en place pour Eviter, Réduire ou Compenser les effets du projet sur l'environnement  
Annexe 9: Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature